

Académie de POITIERS
COLLEGE FONTBRUANT
15 rue du Collège
17250 SAINT-PORCHAIRE
ce.0170055t@ac-poitiers.fr
Tél. : 05.46.95.60.47
Fax : 05.46.95.60.17

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration
Date : Mardi 07 Novembre 2017

Année scolaire : 2017-2018
Numéro de séance : ❶
Date de transmission de la convocation aux membres : 16/10/2017
1^{ère} convocation (oui/~~non~~) : 16/10/17
2^{ème} convocation (~~oui~~/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : M. CATROU Rémy
Secrétaire de séance : VINET Josiane
Quorum : 13
Nombre de présents : 20

Ordre du jour

I – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1- Bilan de Rentrée

- 1.1 Résultats aux Examens (DNB – CFG)
- 1.2 Effectifs
- 1.3 Structures
- 1.4 Dispositions ministérielles de rentrée

2 - Mise en place du conseil d'administration

- 1.1 Adoption du règlement interne du Conseil d'administration
- 1.2 Désignation du secrétaire de séance
- 1.3 Commission permanente
- 1.4 Conseil de discipline
- 1.5 Commission éducative
- 1.6 CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté)

3 – Vie Scolaire :

- 1.1 Formation des délégués

II – FONCTIONNEMENT GENERAL

1 - Sécurité

- 1.1 Compte rendu Commission de Sécurité du 04 Octobre
- 1.2 Exercice d'évacuation ; Programmation des exercices "évacuation, confinement, intrusion"
- 1.3 Compte rendu de l'exercice du 17/10

III - VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

- 1.1 Décisions Budgétaires Modificatives pour information
- 1.2 Décision Budgétaire Modificative pour vote
- 1.3 Voyage IRLANDE ; ITALIE ; ESPAGNE
- 1.4 Convention Secteur Jeunesse
- 1.5 Convention Location Salle Polyvalente
- 1.6 Déploiement WIFI
- 1.7 Concession de Logement
- 1.8 Vente de mobilier

IV - Questions diverses : à déposer au secrétariat 48h avant la date du conseil.

Annexes [nombre – titre] : **Annexe 1 : règlement interne du Conseil d'Administration**
Annexe 2 : tableau des effectifs

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Mardi 07 Novembre 2017

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]	Nom - Prénom	P[α]	A(*)	E[α]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	CATROU Rémy	X						
	Gestionnaire	DECROUY Brigitte	X						
	C.P.E.	BOLAFFI Isabelle			x				
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	DOUBLET Michel SEGUIN Brigitte	X		x				
	Groupement de communes								
	Commune siège	GUILBAUD Christiane			X				
	Commune siège	GRENON Jean-Claude	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE									
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	LALANNE Céline	X						
		JAMMES Christine	X						
		GUILLOIN Dylan	X						
		GAUVRIT Christelle	X						
		PATURAUD Manuel	X						
		MARSEILLE Vincent	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	PAPONET Sylvie	X						
		VINET Josiane	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	FAURE Yannick			x	MAILLET Séverine	X		
		LOUASSIER Nadège	X						
		MESLIN Emmanuel	X						
		CUSSAC Géraldine	X						
		RAIMBERT Cathy	X						
		ANCELOT Hélène	X						
	Elèves	CARVALHO Théo			x	KRAJEWSKI Romain	X		
		CHABOT Manon	X						

[α] P : 20 Présents - A : Absent - E 5 Excusés (dont 2 remplacés)

Compte-rendu des débats

A 18h 30, le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance du Conseil d'Administration en remerciant tous les membres ayant répondu à la convocation du 16/10/17.

M. Catrou présente M. Rabaud, Professeur des Ecoles, Directeur de l'école primaire de Bords, en charge de la classe de CE 2, qui se présente au concours de Personnel de Direction et qui souhaitait assister à un Conseil d'Administration pour se familiariser avec cette instance. Il est donc présent en tant qu'invité.

M. le Principal précise que pour ce premier conseil, les titulaires et les suppléants sont réunis afin de désigner en leur sein les membres des différentes commissions et conseils. Le conseil d'administration se déroulera donc en deux parties :

1 : Mise en place du conseil et des différentes commissions

A l'issue de cette première partie, les suppléants qui le désirent pourront, s'ils le souhaitent, rester et assister aux débats ou bien ne plus assister à la séance.

2 : Reprise de l'ordre du jour à partir du point I 3

**Le Procès Verbal du 26/06/2017 est approuvé à l'unanimité.
L'ordre du jour du présent CA est approuvé à l'unanimité.**

Secrétaire de Séance : Mme VINET Josiane

I - VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1 – Bilan de Rentrée

1.1 Résultats aux Examens (DNB – CFG)

- résultats aux examens 2017 (DNB-CFG)

Reçus série générale : 89 élèves admis sur 105 présentés soit 87,76 % de réussite

Parmi les reçus ont eu une mention :

Mention TB : 31 (34,83 %)

Mention B : 22 (24,72 %)

Mention AB : 23 (25,84 %)

Sans mention : 13 (14,61 %)

(le taux de réussite s'est amélioré de 9 % par rapport à l'an dernier).

Pour la série professionnelle : 2 admis sur 3 candidats (dont une mention AB)

Pour le CFG : 3 admis sur 4 candidats.

La remise officielle du diplôme a eu lieu le vendredi 13 octobre au collège.

1.2 Effectifs et Orientation

1.3 Structures

Les résultats de l'orientation en Snde GT et en Snde Pro sont équivalents à l'année scolaire dernière : 2/3 des élèves ont reçu un avis favorable pour poursuivre en Snde Générale et Technologique et 1/3 en Snde Professionnelle. M. le Principal précise que nous sommes dans une constante au vu des résultats mais que l'institution souhaite une consolidation du taux de passage en Snde GT.

Compte-rendu des débats

L'effectif total du collège du collège est de 504 élèves à ce jour.

149 élèves en 6^{ème} avec 6 divisions et une moyenne de 24,83 élèves par classe

109 élèves en 5^{ème} avec 4 divisions et une moyenne de 27,25 élèves par classe

112 élèves en 4^{ème} avec 5 divisions et une moyenne de 22,40 élèves par classe

121 élèves en 3^{ème} avec 5 divisions et une moyenne de 24,20 élèves par classe

13 élèves en ULIS

Soit 20 divisions avec moyenne établissement hors ULIS de 24,55 par classe.

Perspectives pour 2018 : 5 divisions de 6^{ème} (mais une augmentation importante à la rentrée 2019).

Pour la présente année scolaire nous avons 28 latinistes en 5^{ème} ; 21 latinistes en 4^{ème} ; 21 latinistes en 3^{ème} pour un total de 70 latinistes (augmentation significative par rapport à l'an passé).

Une crainte sur la LV2 Allemand puisque nous n'avons que 26 germanistes. Pas de stabilité sur le poste d'Allemand, pas de promotion de la langue allemande ; les élèves sont restés trois semaines sans professeur.

Nous partageons 6 professeurs avec d'autres établissements scolaires ce qui explique l'aspect parfois déstructuré de certains emplois du temps.

1. 4 Dispositions ministérielles de rentrée.

1) Devoirs faits

Ce programme devrait permettre aux élèves qui le souhaitent de quitter le collège en ayant fait leurs devoirs.

Ce dispositif se déroule en dehors des heures de classe, s'adresse à des élèves volontaires encadrés par des professeurs eux-aussi volontaires rémunérés en heures supplémentaires.

Des assistants d'éducation peuvent être sollicités, des services civiques pourraient aussi intervenir mais nous n'avons aucune candidature.

Des associations répertoriées peuvent aussi être mises à contribution ; le Secteur Jeunesse de la CdC Cœur de Saintonge encadre déjà un dispositif d'aide aux devoirs en fin de journée avec des élèves intéressés. Le secteur jeunesse gère aussi le retour au domicile.

Dans un premier temps les professeurs principaux vont répertorier les élèves. Les familles seront contactées pour obtenir un accord. Cette aide, non disciplinaire, portera sur la méthodologie, l'explication et la reformulation des consignes dans un temps accompagné par un adulte.

2) Evaluation en 6ème

L'évaluation des acquis en 6ème porte sur le Français et les Mathématiques et se déroulera entre le lundi 06/11 et le vendredi 01/12/17.

Les professeurs RUPN (Référénts pour les ressources et Usages Pédagogiques Numériques) sont chargés de vérifier que le matériel informatique est opérationnel.

Chacun des 149 élèves de 6^{ème} passera sur support numérique pendant une heure les tests en Français et en Mathématiques.

L'organisation de passage de ces évaluations est en train d'être définie, il faut un calendrier supportable pour les élèves et le matériel et cela impliquera des modifications d'emploi du temps.

Une communication va être faite aux parents mais cette évaluation est obligatoire.

Un retour de ces évaluations serait souhaitable pour permettre aux enseignants de connaître le niveau de maîtrise de connaissances des élèves afin de pouvoir en tirer des conclusions.

3) Déploiement informatique

Tous les matériels informatiques de l'établissement à usage pédagogique vont être changés soit 116 ordinateurs.

Dotation aussi de 45 tablettes correspondant à 3 classes mobiles pour un budget de 21000 € .

Compte-rendu des débats

2 – Mise en place du conseil d'Administration

2 – Mise en place du Conseil d'Administration

M. Catrou fait lecture du règlement interne du Conseil d'Administration, avant de le soumettre pour approbation. Une copie de ce règlement sera jointe au compte rendu de la séance afin que chacun puisse s'y référer. **Le règlement interne du CA est adopté à l'unanimité.**

RESULTAT DU VOTE : 20 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Conseil d'Administration 2017-2018 Collège de Saint-Porchaire (25 membres)	Titulaires	Suppléants
Chef d'établissement	Catrou Rémy	
Gestionnaire	Decrouy Brigitte	
CPE	Bolaffi Isabelle	
Représentant collectivité de rattachement	Doublet Michel Seguin Brigitte	
Représentant de la commune	Grenon Jean-Claude Guilbaud Christiane	
Personnalités qualifiées		
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	Lalanne Céline Jammes Christine Guillon Dylan Gauvrit Christelle Paturaud Manuel Marseille Vincent	<i>Richaudeau M-Françoise Cocu Samuel Pernin Margot Grimault Sylvain Legrand Nathalie Haricot-Feyler Florence</i>
Représentants des personnels ATOS	Paponet Sylvie Vinet Josiane	<i>Gorin Céline Daunis Christelle</i>
Représentants des Parents d'Elèves	Faure Yannick Louassier Natège Meslin Emmanuel Cussac Géraldine Raimbert Cathy Ancelot Hélène	<i>Maillet Séverine Derquenne Aurélie Varoqui Claudine Gateau Carine Rieu Sandie Colas Nathalie</i>
Représentants des Elèves	Carvalho de Oliveira Théo Chabot Manon	<i>Krajewski Romain Couraud-Doublet C.</i>

Résultats des élections au Conseil d'Administration 2017-2018	Inscrits	Votants	% Participation	Sièges à pourvoir	Sièges Pourvus	%
Collège des personnels d'enseignement, de direction et d'éducation	43	36	83,72	06	06	100 %
Collège des personnels ATOSS	14	13	92,86	02	02	100 %
Collège des Elèves	40	40	100	02	02	100 %
Collège des Parents	866	309	35,68	06	06	100 %
Liste FCPE					03	50 %
Liste PEEP					03	50 %

Compte-rendu des débats

1.3 Commission Permanente 2017-2018

		Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement	01	Catrou Rémy	
Gestionnaire	01	Decrouy Brigitte	
Représentant Collectivité de Rattachement	01	Doublet Michel ou Seguin Brigitte	
Représentants des personnels d'enseignement, d'Education élus	03	Marseille Vincent Paturaud Manuel Haricot-Feyler Florence	Cocu Samuel Grimault Sylvain Legrand Nathalie
Représentants des Personnels ATOS	01	Paponet Sylvie	Vinet Josiane
Représentants des Parents d'Elèves	03	Faure Yannick Louassier Nadège Ancelot Hélène	Varoqui Claudine Meslin Emmanuel Raimbert Cathy
Représentants des Elèves	01	Carvalho de Oliveira Théo	Krajewski Romain

1.4 Conseil de discipline 2017-2018

		Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement	01	Catrou Rémy	
Gestionnaire	01	Decrouy Brigitte	
CPE		Bolaffi Isabelle	
Représentant Collectivité de Rattachement	01	Doublet Michel Ou Seguin Brigitte	
Représentants des personnels d'enseignement et d'Education	04	Gauvrit Christelle Cocu Samuel Guillon Dylan Grimault Sylvain	Paturaud Manuel Jammes Christine Pernin Margot Haricot-Feyler Florence
Représentants des Personnels ATOS	01	Vinet Josiane	Christelle Daunis
Représentants des Parents d'Elèves	03	Meslin Emmanuel Cussac Géraldine Colas Nathalie	Maillet Séverine Raimbert Cathy Rieu Sandie
Représentants des Elèves	02	Chabot Manon Couraud-Doublet C.	Carvalho de O. Théo Krajewski Romain

1.5 Commission Educative 2017-2018

Elle se passe sur les horaires scolaires et sert à indiquer à certains élèves les remarques ou reproches avant et pour éviter les conseils de discipline. ...

Elle est composée du chef d'établissement, de la C.P.E., de deux parents, d'un représentant du personnel ATOS, de l'infirmière, du professeur principal, trois enseignants, des surveillants, plus les personnes susceptibles d'apporter des informations...

Afin d'être sûr de la représentation des parents, vu les horaires de ces commissions en journée et leur regroupement parfois sur une semaine, les représentants PEEP et la FCPE demandent de mettre en titulaires respectivement Mme CUSSAC et M FAURE qui désigneront le moment venu les parents qui siègeront effectivement.

Pour information, la commission d'absentéisme est une forme de commission éducative.

Le Principal	Catrou Rémy
Le Conseiller Principal d'Education	Bolaffi Isabelle
Un Surveillant	Guillon Dylan
Un membre du Personnel ATOSS	Paponet Sylvie
Trois Professeurs	Lalanne Céline Jammes Christine Gauvrit Christelle
La Psychologue de l'Education Nationale	Sevestre Morgane
L'Assistante Sociale	Aversin Hilda
L'Infirmière Scolaire	Daunis Christelle
Le Professeur Principal de la classe	
Deux parents (Sur désignation de la PEEP et de la FCPE)	Faure Yannick (FCPE) Cussac Géraldine (PEEP)
Toute personne susceptible de fournir des informations complémentaires	

1.6 Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté 2017-2018

Cette commission reste « très ouverte », l'instance très intéressante car rentrant dans le projet pédagogique va piloter toute l'activité au sein de l'établissement. Elle est composée par le chef d'établissement, la C.P.E., l'infirmière (initie les activités), des enseignants et des personnes qui pourraient être intéressées (professeurs, élèves, animateurs, parents, bénévoles, intervenants...)

CATROU Rémy	Principal
DECROUY Brigitte	Gestionnaire
BOLAFFI Isabelle	CPE
MARSEILLE Vincent	Professeur
ROUX Silien	Assistant d'Education
DAUNIS Christelle	Infirmière Scolaire
GOMEZ Stéphane	Animateur Secteur Jeunesse

+ tous les élèves et parents intéressés.

Compte-rendu des débats

Conseil Pédagogique 2017-2018

Article L.421-5 du code de l'éducation. Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005.

Conformément à la loi, le conseil pédagogique a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs

Le Principal	Catrou Rémy
Allemand	Girard Muriel
Anglais	Deborde Gaëlle
Arts Plastiques	Jimenez Elsa
Documentation	Haricot-Feyler Florence
Education Musicale	Balzeau Gabriel
EPS	Joanny Joëlle / Richard Philippe
Espagnol	Domergue Elise
Français	Bouclier Catherine
Histoire-Géographie	Benoiton Anne / Legrand Nathalie / Rousseau D.H.
Mathématiques	Gauvrit Christelle / Bertin Nicolas
Physique	Cocu Samuel
SVT	Verdaud Marylène / Marseille Vincent
Technologie	Bonneuil Laurent

3 Vie Scolaire

1.1 Formation des Délégués

La formation des délégués aura lieu avant les conseils de classes qui commencent le 20/11

Elle se déroulera le mardi 14/11 et les points suivants seront abordés avec les délégués: la prise de parole, la transmission de l'information et le conseil de classe.

En ce qui concerne le Conseil de la Vie Collégienne Monsieur le Principal précise que c'est une instance du conseil d'administration qui a très bien fonctionné l'an passé dès son installation puisque les élèves se sont penchés sérieusement sur la modification du Règlement Intérieur, ...

Cette année six réunions sont programmées.

Compte-rendu des débats

II FONCTIONNEMENT GENERAL

1 – Sécurité

1.1 compte rendu commission de sécurité du 04/10

Cette réunion est composée de deux représentants du Conseil Départemental, propriétaire des bâtiments, des utilisateurs et est pilotée par un représentant des Pompiers et de la Gendarmerie.

Mme Decrouy, Gestionnaire, présente les documents obligatoires : une visite de l'établissement a lieu ainsi qu'une vérification d'un certain nombre de points :

- essai de l'alarme incendie.....
- coupure d'électricité

Les remarques ont porté :

- sur la régularité des exercices. Ils doivent être au nombre de 3 et le premier doit avoir lieu le 1^{er} mois qui suit la rentrée.
- sur les issues de secours. Il est strictement interdit de stationner devant la baie vitrée de la salle Techno 1 qui est une sortie de secours.
- sur les élèves à mobilité réduite « béquille, fauteuil » qui devront rester dans des endroits précis désignés qui vont être marqués au sol ; un adulte doit rester avec eux.

1.2 Exercice d'évacuation ; Programmation des exercices « évacuation, confinement intrusion »

Suite aux injonctions de la commission de sécurité concernant les exercices « incendie » Monsieur le Principal indique que tous les exercices auront lieu et en donne la programmation :

- 1 exercice d'évacuation incendie (programmé avant les vacances de Toussaint^o)
- 1 exercice de confinement (programmé avant les vacances de Noël)
- 1 exercice d'évacuation incendie (programmé avant les vacances de Février)
- 1 exercice intrusion (programmé avant les vacances de Pâques)
- 1 exercice d'évacuation incendie (programmé après les vacances de Pâques)

Monsieur le Principal précise que la rédaction des consignes élèves pour le confinement est en cours et que celles ci vont être distribuées prochainement

1.3 Compte rendu de l'exercice du 17/10

Seul point négatif : le bavardage incessant des élèves lorsqu'ils sont regroupés, ce qui rend difficile le comptage. Le silence doit être exigé.

VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Décisions Budgétaires Modificatives pour Information

Subv. Fond Commun des Services d'Hébergement	1 977, 28 €
Remboursement MAIF	1 105, 00 €
Subvention d'équipement musique du Conseil Départemental	2 869, 00 €

Compte-rendu des débats

Ouverture de Crédits

Subv. PEEP	300, 00 € ⇒ CESC
Don Caisse Solidarité	34, 22 € ⇒ Vie de l'Elève
Réajustement crédits	
Dégradations Service Général	381, 25 € ⇒ Activités Pédagogiques
Loyer	982, 12 € ⇒ Eau
Dégradations Service de Restauration et d'Hébergement	161, 20 €

Reliquat classe 4

FCSH	1 186, 95 €
Travaux Propriétaire SG	500, 00 €
Travaux Propriétaire SRH	291, 00 €
SIVU	1 906, 41 €
Manuels Scolaires	0, 69 €
Fond Social Collégien	10 480, 42 €
Caisse de Solidarité	445, 90 €

1.2 DBM pour vote

A la demande le M. l'Agent Comptable un virement entre services est effectué de l'Activités Pédagogiques à l'Administration et Logistique pour un montant de 1 501,80 €

RESULTAT DU VOTE : 19 voix POUR 1 Abstention 0 voix Contre

1.3 Voyages Irlande, Italie, Espagne

Irlande

Classes de 3^{ème} concernées – 49 participants

Du 11 au 17/05/18 – participation familles 395 €

RESULTAT DU VOTE : 20 voix POUR 0 Abstention 0 voix Contre (UNANIMITE)

Espagne

Classes de 3^{ème} concernées – 50 participants

Du 21 au 25/05/18 – participation familles 250 €

RESULTAT DU VOTE : 20 voix POUR 0 Abstention 0 voix Contre (UNANIMITE)

Italie

Classes de 5^{ème} concernées – 49 participants

Du 05 au 10/03/18 – participation familles 400 €

RESULTAT DU VOTE : 20 voix POUR 0 Abstention 0 voix Contre (UNANIMITE)

Monsieur le Principal regrette qu'aucun voyage pédagogique en Allemagne ne soit envisagé : difficultés à mettre en place car absence du professeur.

Il précise que la perspective d'un voyage pédagogique régulier en Italie peut être envisagée car un professeur titulaire va être nommé à la rentrée prochaine.

Les parents trouvent que les délais pour l'engagement des familles et le versement du 1^{er} chèque sont trop courts. Ils souhaitent qu'un programme détaillé de chaque voyage y soit joint.

Compte-rendu des débats

1.4 Convention Secteur Jeunesse

1.5 Convention location Salle Polyvalente

Votes des conventions relatives à l'utilisation des locaux dans le collège

1) par le Secteur Jeunesse

RESULTAT DU VOTE : 20 voix POUR 0 ABSENTION 0 voix CONTRE
(unanimité)

2) par le Théâtre ô Vert

RESULTAT DU VOTE : 20 voix POUR 0 ABSENTION 0 voix CONTRE
(unanimité)

1.6 Déploiement WIFI

Le Chef d'Etablissement informe les Membres du C.A. de l'installation prochaine d'un réseau mobile WIFI et des bornes correspondantes.

Il est donc demandé aux membres du C.A. d'émettre un avis quant à l'installation du réseau :

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 2 abstentions 0 voix Contre

Ensuite l'autorisation d'installer les bornes WIFI correspondantes est demandée :

RESULTAT DU VOTE : 19 voix POUR 0 Abstention 1 voix Contre

1.7 Concession de Logement

Il est demandé aux membres du CA l'autorisation d'attribuer une concession de logement par Nécessité Absolue de Service rattachée au poste de l'ouvrier de maintenance.

RESULTAT DU VOTE : 17 voix POUR 3 Abstentions 0 voix Contre

1.8 Vente de Mobilier

Les membres du CA approuvent à l'unanimité la vente de Mobilier aux tarifs suivants :

- ancienne table de Techno : 25 € l'unité
- tables individuelles en lot : 200 € le lot
- étagères démontées en lot : 100 € le lot

RESULTAT DU VOTE : 20 POUR 0 Abstention 0 Contre

IV QUESTIONS DIVERSES

PRONOTE.

A la demande des parents sur la possibilité de communiquer par mail avec les professeurs, il est répondu qu'il vaut mieux passer par la messagerie du site internet du collège (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-st-porchaire/>)

Des parents l'utilisent parfois; la transmission vers les professeurs concernés est rapide.

Compte-rendu des débats

HARCELEMENT SCOLAIRE

La question a été l'objet d'une discussion longue et argumentée lors du CESC de ce jour. La réflexion collective a mis en lumière 3 pistes :

- Veiller, à la connaissance des faits, à une réaction commune des adultes de l'établissement, ferme et sans ambiguïté.
- Préparer une information à destination des familles sur la problématique globale du harcèlement, sur la prévention, le repérage et les attitudes à adopter.
- Améliorer la communication vers les équipes pédagogiques lorsque des faits sont connus et des décisions à prendre ou déjà prises.

CASQUE AUDIO

Les casques achetés par le collège pour apprendre les langues ont été détruits en un temps record (une semaine). Mme Richaudeau, professeur d'Anglais, demande à ce que l'on autorise les élèves à amener leur casque personnel pour travailler sérieusement en Anglais, Espagnol ou Allemand.

Un parent d'élève intervient pour dire que ces casques serviront aussi au Lycée et les membres du CA sont d'accord pour que cet achat soit rajouté sur la liste des fournitures scolaires demandées aux parents pour l'année prochaine.

Monsieur le Principal indique qu'il va se renseigner pour savoir si nous ne pouvons pas, pour la présente année scolaire, faire un avenant à cette liste de fournitures.

DEMANDE MATERIEL EPS

Les professeurs d'EPS font savoir qu'ils ont un besoin urgent de tapis de sol pour remplacer ceux, très usagés, de la salle polyvalente. Il leur est demandé de faire une lettre et de fournir des devis afin qu'une aide financière puisse être demandée auprès des services du Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 35.

Le Principal,
Rémy CATROU



La Secrétaire de Séance,
Josiane VINET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Josiane VINET", written over the printed name.

Année Scolaire 2017-2018

REGLEMENT INTERNE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 1

I - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1

Le Conseil d'Administration est composé et fonctionne conformément aux textes officiels en vigueur :

- 1°) Loi n° 82-213 du 02 mars 1982
- 2°) Loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée
- 3°) Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 (B.O. Spécial n° 5 du 05 septembre 1985)
- 4°) Décret n° 85-924 du 30 août 1985 complété par les circulaires d'application du 30 août 1985 et du 27 décembre 1985 (B.O. Spécial n° 2 du 06 février 1986)
- 5°) Décret n° 86-164 du 31 janvier 1986
- 6°) Circulaire n° 86-019 du 09 janvier 1986
- 7°) Décret n° 90-978 du 31 octobre 1990 (B.O. n° 42 du 15.11.1990)
- 8°) Circulaire n° 90-292 du 02 novembre 1990 (B.O. n° 42 du 15.11.1990)
- 9°) Circulaire n° 91-076 du 02 AVRIL 1991 (B.O. n° 15 du 11.04.1991)
- 10°) Circulaire 2000-083 du 09 juin 2000
- 11°) Décret n° 2000-633 du 06 juillet 2000
- 12°) Décret n° 2004-563 du 17 juin 2004-11-09
- 13°) Circulaire parue au BOEN 29 (P VIII) du 22-07-2004
- 14°) Décret n° 2004-885 du 27-08-04
- 15°) Décret n° 85-924 du 30-08-85 modifié intégrant les modifications du décret n°2005-1145 du 09/09/2005

Les mandats des membres élus du Conseil d'Administration expirent le jour de la première réunion du Conseil qui suit leur renouvellement.

II - PRINCIPALES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 2 - PERIODICITE - ORDRE DU JOUR DES SEANCES

- 1) Périodicité : le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'Etablissement au moins trois fois par an. Il est en outre réuni en séance extraordinaire sur un ordre du jour précis, à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative
- 2) Ordre du jour : le Chef d'Etablissement propose un projet d'ordre du jour qui est adopté en début de séance.
- 3) Les questions diverses doivent être déposées, par écrit, au secrétariat, 48H avant la date du C.A.

ARTICLE 3 - REGLES APPLICABLES POUR LA CONVOCATION

- 1) Conformément à l'article 17 du décret du 30 août 1985, le Chef d'Etablissement fixe les dates et heures des séances, il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins dix jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.

ARTICLE 4 - REGLES APPLICABLES A LA TENUE DES SEANCES

- 1) Quorum : le Conseil d'Administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents en début de séance est égal à la majorité des membres composant le Conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est convoqué en vue d'une

nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai de huit jours et maximum quinze jours : il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut-être réduit à trois jours.

- 2) Déroulement des séances : au début de chaque séance, le Président du Conseil d'Administration désigne un secrétaire de séance qui établit, sous la responsabilité du Président, un procès-verbal qui retrace les échanges de vues exprimés ainsi que les délibérations et les avis adoptés et les résultats des votes émis. Le secrétariat sera assuré à tour de rôle par l'un des membres de chaque collège, suivant l'ordre :
 - A. représentant des Personnels ATOS
 - B. représentant des Parents des élèves.
 - C. représentant des Personnels d'Enseignement de direction et d'Education
 - D. Etc.
- 3) Les délégués élèves pourront être associés au secrétariat de séance.
- 4) Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.
- 5) Toute suspension éventuelle de séance doit être demandée au Président de séance et accordée par lui. Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques, toutefois le Chef d'Etablissement en sa qualité de Président du Conseil d'Administration peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence est jugée utile.
- 6) Délibération : les votes au sein du Conseil d'Administration sont personnels ; ils interviennent à bulletins secrets (à la demande d'au moins un membre du Conseil d'Administration), ou à main levée à la majorité des suffrages exprimés.
- 7) Les abstentions, les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.
- 8) Les membres du Conseil d'Administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnels.

ARTICLE 5 - DIFFUSION DU PROCES-VERBAL ET INFORMATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

- 1) Le procès-verbal de chaque séance établi sous la responsabilité du Chef d'Etablissement est envoyé aux membres du Conseil d'Administration.
- 2) Le Chef d'Etablissement rend public, à l'issue de chaque séance, un compte rendu des activités du Conseil d'Administration en vue de l'information des membres de la communauté scolaire.

ARTICLE 6 - TRANSMISSION DES ACTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le Chef d'Etablissement assure dans les délais réglementaires, la transmission des actes du Conseil d'Administration, auprès des autorités concernées, afin que ceux-ci deviennent exécutoires.

TITRE III - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 7

- 1) Le présent règlement ne peut être modifié ou complété que dans les formes selon lesquelles il a été établi par les lois, décrets, arrêtés et circulaires d'application.
- 2) Il peut être modifié à la demande du Chef d'Etablissement ou de la moitié des membres du Conseil d'Administration ayant voix délibérative

COLLEGE FONTBRUANT 2017-2018	Effectifs	LAT	ALL	ESP	PROFESSEURS PRINCIPAUX
6A	24				Mme GAUVRIT
6B	25				Mme LALANNE
6C	26				M. PATURAUD
6D	24				M. GERAUD
6E	25				Mme DEBORDE
6F	25				M. GRIMAUULT
TOTAL 6ème	149				
5A	27	7	9	18	Mme JOANNY
5B	27	6		27	Mme DOMERGUE
5C	27	7		27	Mme AMARAL
5D	28	8		28	M. MARSEILLE
TOTAL 5ème	109	28	9	100	
4A	22		7	15	Mme LEGRAND
4B	23	4		23	Mme JAMMES
4C	23	7		23	M. BONNEUIL
4D	22	5		22	Mme ROUSSEAU
4E	22	5		22	Mme APPARAILLY
TOTAL 4ème	112	21	7	105	
3A	25			25	Mme GUERRY
3B	25	10		25	M. COCU
3C	24	6		24	Mme RICHAUDEAU
3D	23			23	Mme BOUCLIER
3E	24	5	10	14	M. BERTIN
TOTAL 3ème	121	21	10	111	
ULIS	13				M. LANGLAIS
DIMA	0				
Totaux Collège	504	70	26	316	25/09/2017